

# Seulement onze "bêtes de somme" assument le service d'interprétation simultanée

par Marcel PEPIN

L'un des progrès en matière de bilinguisme dont se voit particulièrement enrichis les conservateurs consiste à avoir mis sur pied la traduction simultanée aux Communes. Or, la direction de l'interprétation, titre officiel pour désigner le service qui assure l'interprétation simultanée, se compose, selon l'expression imagée de M. Laquette, de onze "bêtes de somme", soit sept pour la Chambre des communes, trois pour le Sénat et un chef interprète.

Ce service gouvernemental, dont on fait état en période électorale, traverse présentement une crise, les onze fonctionnaires étant près de la révolte. Cela tient aux conditions de travail difficiles dans lesquelles le secrétariat d'Etat les maintient.

Depuis l'inauguration du service, les séances de la Chambre ont augmenté d'environ 50 pour cent; cependant, l'équipe est demeurée la même.

Depuis trois ans, on a installé l'interprétation simultanée dans les salles de comités parlementaires. Les comités

sont de plus en plus nombreux et multiplient leurs séances. C'est toujours la même équipe d'interprètes qui doit assumer l'odieux du bilinguisme. Au lieu des heures normales de 2 h. de l'après-midi à 10 h. 30 du soir (et il arrive que la Chambre siège passé 11 heures) les interprètes, une journée sur deux, sont au travail à 9 h. ou 9 h. 30 du matin, et quittent la colline parlementaire aux approches de la nuit. Si la Chambre omet de prendre des vacances, comme ce fut le cas l'été dernier, ce surmenage dure sans interruption des sept ou huit mois durant.

**Prestige du gouvernement**  
Ces onze interprètes sont de plus les victimes directes du prestige du gouvernement en matière de bilinguisme. Le secrétariat d'Etat de qui ils relèvent, croit bon de détacher des interprètes à toutes les conférences fédérales-provinciales, à tous les congrès internationaux qui se déroulent au Canada, à toutes les conférences internationales, à toutes les commissions royales d'enquête, à des séances d'organismes pa-

ra-gouvernementaux, comme le Conseil économique du Canada, la Commission du centenaire ou la Commission Laurendeau-Dunton. Et le nombre de ces séances hors de la Chambre progresse en même temps que le nombre des comités et la durée des mois de session.

Aucune pitié n'a raison de l'orgueil gouvernemental. Il est arrivé que cinq grandes conférences aient lieu pendant la même semaine, alors que les Communes, le Sénat et les comités siègent à toute vapeur. Certains interprètes ont dû travailler seuls, en cabine, dès huit, dix et même douze heures d'affilée.

Leurs collègues demeurés au parlement n'avaient pas plus de chance. L'un d'eux, par exemple, assurait seul l'interprétation au Sénat, selon qu'on parlait français ou anglais, courrait d'une cabine à l'autre.

## Le traitement

Pourtant, le secrétaire d'Etat, à chaque fois qu'on lui pose une question au sujet des conditions de travail des interprètes, répond toujours que tout va pour le mieux dans le meilleur des

mondes. Qui plus est, si un député hercelle le gouvernement à ce sujet, la direction de l'interprétation essaie de décourvrir l'insubordonné interprète qui se plaint de son sort.

En 1963, le traitement des interprètes a été relevé. Cependant, lors de la révision cyclique des salaires, en 1964, ceux des interprètes n'ont pas été touchés. Ils sont donc au même point maintenant qu'en 1962, comparativement avec les autres catégories de fonctionnaires.

Par ailleurs, des compagnies privées comme l'Hydro-Québec ou la Cie de téléphone Bell viennent puiser régulièrement dans les réserves d'interprètes du gouvernement, en offrant de salaires plus alléchants et des conditions de travail moins épuisantes.

De plus, nombre de traducteurs chevronnés refusent d'être interprètes au gouvernement, à cause du surmenage lié à l'exercice de la profession. Si les salaires, par contre, sont meilleurs dans l'entreprise privée, les débouchés sont limités. Pour nombre d'entre eux, une seule solution pourrait mettre

fin au malaise: aller travailler pour des organismes internationaux, ce qui implique l'exil.

## Les autres interprètes

Très peu de candidats qui se présentent aux examens peuvent devenir interprètes. C'est un travail mental assaillant, qui exige une solide formation académique, des connaissances encyclopédiques, des réflexes rapides et un sang-froid à toute épreuve.

Aux Nations unies, les interprètes ne travaillent pas plus de six heures par jour, et n'interprètent qu'une demi-heure sur deux.

Chez les interprètes digis, au Canada comme ailleurs, les conditions se comparent à celles qui prévalent aux Nations unies.

## Les sténographes

Les reporters-sténographes des Communes sont à peu près en nombre égal aux interprètes. Mais ils n'ont rien à voir au Sénat, ni aux comités, où sont affectées des équipes distinctes de leur. S'ils sont dépêchés aux conférences, ils y font un travail rémunéré, alors que les interprètes y sont en service commandé.

Les sténographes relèvent du président de la Chambre, les interprètes du secrétaire d'Etat.

En outre, les salaires des reporters-sténographes de la Chambre des communes sont supérieurs à ceux des interprètes, qui accumulent les responsabilités devant la Chambre, le Sénat, les comités et les conférences de tout genre.

## Une anomalie

Réunis sous l'autorité du président de la Chambre, les divers fonctionnaires au service du parlement ont vu leur travail réorganisé sur une base plus réaliste et plus effective aussi. Même si l'interprétation simultanée s'apparente à la traduction, il semble qu'il serait plus normal que le président des Communes ait la responsabilité du problème de l'interprétation.

Plusieurs interprètes croient qu'un transfert de juridiction permettrait au comité de la Chambre qui s'occupe des services du parlement d'étudier leur sort avec plus de précision, et d'apporter des solutions adéquates aux problèmes qui ne font qu'empi-